

Questions orales

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député fait des affirmations complètement gratuites et qui sont tout à fait inacceptables. Il est contraire aux pratiques du ministère, et il le sait, de prendre des décisions arbitraires à l'encontre de quelque contribuable que ce soit et au sujet de la situation fiscale des contribuables. Ceci s'applique également pour les organismes de charité. Et je lui demanderais d'avoir un peu plus du sens de ses responsabilités, et avant de porter un jugement, de s'interroger s'il ne peut pas y avoir, dans des cas particuliers, des faits qui peuvent amener le ministère à prendre certaines mesures à l'encontre des organismes de charité lorsqu'il ne respectent pas la loi.

Si le député invite, par ses questions, les organismes de charité à contrevenir à la loi, c'est un irresponsable, monsieur le Président.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST
L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION DE L'OUEST—L'INCIDENCE
DES TARIFS-MARCHANDISES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pendant le débat du tarif du Nid-de-Corbeau, le gouvernement avait promis toutes sortes de choses, notamment que les changements apportés au tarif aideraient beaucoup l'industrie de transformation de l'Ouest. A l'heure actuelle, l'industrie du broyage de l'Ouest a des ennuis, en partie à cause du tarif-marchandises compensatoire minimum pour l'est du Canada. Le ministre peut-il nous dire quelle est sa position à l'égard de ce tarif compensatoire? S'il estime qu'il faut protéger les agriculteurs et l'industrie de l'ouest, fera-t-il valoir ce point de vue au cabinet afin d'obtenir une décision qui favorisera les agriculteurs de l'Ouest?

● (1140)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député a dit dans sa question que le tarif compensatoire posait un problème. Je ne suis pas certain de comprendre ce qu'il veut dire vu que l'ancien tarif est encore en vigueur. Il permet encore de subventionner le transport des produits du colza vers l'est du Canada. S'il veut dire que la suppression de ce tarif pourrait poser un problème, j'aurais tendance à partager son opinion. Nous essayons maintenant d'y trouver une solution.

Je tiens à rappeler au député que pendant l'étude au comité de la loi sur le transport du grain on a affirmé puis précisé dans la mesure que ces produits seraient maintenant admissibles au nouveau tarif du Nid-de-Corbeau. Ces produits seront visés par un nouveau tarif qui facilitera les exportations, surtout par le port de Vancouver, ce qui nous donnera de nouveaux débouchés. Mon collègue, le ministre de l'Agriculture, et moi-même, sommes en train de mettre au point une proposition pour garantir que le transport de ces produits sera encore subventionné. Nous tenons énormément à appuyer l'industrie du colza. Le député ne devrait pas penser que le tarif compensatoire minimum qui existe à l'heure actuelle pose un problème. Il n'en pose pas et il est au contraire très utile.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je reconnais que j'ai commis une erreur à propos des coûts actuels.

LA POSITION DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Agriculture. Dans un discours qu'il a prononcé à Toronto la semaine dernière, il n'a pas été très catégorique à propos de ce qu'il comptait faire à l'égard du tarif compensatoire minimum à l'avenir.

M. McDermid: Vous êtes bien gentil de dire «pas très catégorique».

M. Hovdebo: Jusqu'ici, le ministre a éludé la question. Je lui signale que le projet de loi C-155 a été adopté en partie pour protéger et favoriser les activités de transformation dans l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire quelle est sa position à cet égard et s'il prendra la part des agriculteurs et des industries de transformation de l'Ouest au sein du cabinet?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait très bien que le ministre des Transports et moi-même tenons avant tout à garantir que l'industrie, peu importe que ce soit celle de l'Est ou celle de l'Ouest, continuera à prospérer, et que nous nous efforçons de mettre au point des mesures à cet égard. Le ministre des Transports a déjà donné au député des explications assez complètes au sujet de ce que nous faisons. Nous sommes en train de mettre une proposition au point.

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE CONSEIL DE RÉVISION DES PENSIONS—LES DÉLAIS POUR
L'AUDITION DES APPELS

L'hon. Bud Cullen (Sarnia-Lambton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. Cette semaine, M. Cliff Chadderton qui défend les intérêts des anciens combattants depuis une trentaine d'années, est venu témoigner pour la trentième fois devant le comité des affaires des anciens combattants. Il nous a parlé, entre autres motifs d'inquiétude, de la situation au Conseil de révision des pensions. Les dossiers s'accumulent. Il existait déjà des dossiers en souffrance au comité d'examen et voilà que la même chose se répète maintenant au Conseil de révision des pensions. Quelle solution le ministre envisage-t-il? Va-t-il augmenter l'effectif du conseil ou former des employés? Pourrait-il également nous dire si le Conseil a réussi à embaucher un avocat.

L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, il y a deux ans et demi, nous avons examiné la question des dossiers en souffrance devant la Commission des pensions et nous avons pris des mesures administratives pour en accélérer l'étude et rattraper les retards.

Cependant, les membres de la Commission et moi-même avons compris que si on accélérât l'étude des dossiers au premier palier, il y aurait des répercussions au niveau du comité d'examen et du Conseil de révision des pensions. Nous constatons aujourd'hui que le nombre accru de conseils d'examen ainsi que le nombre de dossiers soumis au Conseil de révision découlent de l'accélération du processus au premier palier. Et